PONT DU GARD

Conseil d'administration E.P.C.C. Pont du Gard

Séance du 19 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations

DELIBERATION N°2023-45

Objet : Cession d'engins de l'EPCC par reprise.
Rapporteur : M. Sébastien Arnaux

Exposé des motifs :
Considérant que les services techniques de l'EPCC souhaitent pouvoir se libérer des engins suivants ayant fait l'objet d'une reprise par le titulaire du marché N°2023 094 lot 2, portant sur le remplacement des deux tondeuses autoportée AS MOTOR :

-Tondeuse/débroussailleuse AS MOTOR SHERPA 920 2WD
N° série 27619100016 - Horamétre = 293,3 heures
- Tondeuse/débroussailleuse AS MOTOR SHERPA 920 2WD
N° série 27619100014 - Horamétre = 335,2 heures

Considérant qu'en effet, ces engins sont remplacés par une solution plus efficiente et adaptée aux espaces traités,
Considérant que le montant de ces reprises est de 5 000€ HT par engin, soit un total de 10 000 €HT,
Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,

- ✓ Réforme les engins listés et d'acter leur sortie d'inventaire de l'EPCC.
- ✓ Autorise le Directeur Général à mettre en œuvre les modalités d'exécution du présent rapport.

--*-*-*-*-*-*-*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

--*-*-*-*-*-*-*

Étaient présents :
M. Malavieille, Mme Noguier, M. Scorsone, M. Nicolas, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Cartailler, M. Sauzet, M. Loiseau, M. Mercier, M. Rasson, Mme Rebuffat.

Avaient donné une procuration écrite :
M. Vallespi donné pouvoir à Mme Dherbecourt, M. Paoletti donné pouvoir à M. Mercier, M. Favaron a donné procuration à M. Scorsone.

Fait à Vers, le 19 décembre 2023
Le Président
M. Patrick Malavieille

PONT DU GARD
La Bégude
400 route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Tél : 04 66 37 50 99 - Fax : 04 66 37 51 50

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2023
Application agréée E-legalite.com
099-DE-030-448279844-20231219-2023_45-DE